



Relevé des résolutions à voter lors de L'Assemblée Représentative ordinaire du 15 juin 2022

Résolution N°1 : Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2022 **approuvent le rapport moral 2021.**

Résolution N°2 : Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2022 **approuvent le rapport d'activité 2021.**

Résolution N°3 : Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2022 **approuvent le rapport financier 2021.**

Résolution N°4 : Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2022 :

- **constatent un résultat négatif de – 6 550 €**
- **décident d'affecter ce déficit de la manière suivante :**
 - **- 3 300 € au report à nouveau général du Mouvement**
 - **- 3 250 € au report à nouveau des Groupes locaux**

Résolution N°5 soumise à la condition qu'un(e) ou des Poursuivants(es) dépose(ent) leur candidature avant l'A.R. : Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2022 **élisent au Conseil d'administration :**

Résolution N°6 : Les Représentants des Groupes Locaux et des Poursuivants isolés réunis en Assemblée Représentative le 15 juin 2022 **donnent tous les pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités administratives relatives aux décisions qui précèdent.**